

alarmait. M. Sonnino laissa dire. Il se laissa traiter de sphinx. Pendant tout le mois de novembre, il observa les événements, il étudia au point de vue italien la question européenne. Le 9 décembre, par la dépêche au duc d'Avarna sur laquelle s'ouvre le *Livre vert*, il introduisait la politique de l'Italie dans une voie nouvelle, en exigeant de l'Autriche qu'elle respectât l'article VII du traité de la Triple-Alliance, article qui prévoyait le cas où l'Autriche-Hongrie troublerait l'équilibre des Balkans, et qui fondait l'Italie à réclamer des compensations pour elle-même... Dès ce moment, on allait à la rupture et à la guerre. Le sort en était jeté.

On peut dire que la rédaction, hautement prévoyante, extrêmement habile de cet article VII aura été déterminante pour la politique de l'Italie en 1915. A plus de trente ans de distance, les négociateurs italiens de la Triple-Alliance avaient réservé l'avenir de leur pays, ménagé sa liberté en insérant dans le traité cette clause résolutoire qui assurait d'avance le bon droit de l'Italie dans ses difficultés futures avec le gouvernement de Vienne, qui lui procurait le moyen de rompre justement et honorablement avec ses anciens alliés. Ce texte, dont la portée avait été si bien calculée, dont l'effet devait être si sûr, fait penser